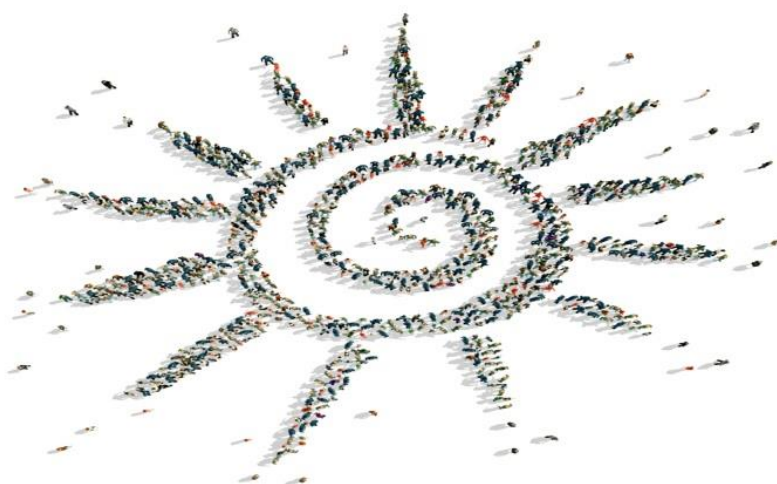




CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE – 2014



BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2014

Sommaire

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
LA DEMARCHE DU GROUPE CREDIT MUTUEL	4
DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE	5
PRESENTATION ET ACTIVITES	5
IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE	5
ORGANISATION DE LA PERSONNE MORALE	6
ÉMISSIONS DIRECTES	8
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES FIXES DE COMBUSTION	8
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE.....	9
ÉMISSIONS DIRECTES DES PROCEDES HORS ENERGIE	10
ÉMISSIONS DIRECTES FUGITIVES.....	10
ÉMISSIONS ISSUES DE LA BIOMASSE (SOLS ET FORETS)	10
LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES ASSOCIEES A LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITE, DE CHALEUR OU DE VAPEUR IMPORTEE	11
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITE.....	11
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION DE VAPEUR, CHALEUR OU FROID.....	12
AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES	13
ACHATS DE PRODUITS OU SERVICES.....	13
TABLEAU RECAPITULATIF	14
ÉMISSIONS EVITEES / ACTIONS MISES EN ŒUVRE	16
ÉNERGIES (ELECTRICITE / GAZ / FIOUL).....	16
PRODUCTION D'ÉLECTRICITE	16
PAPIER.....	16
GESTION DES DECHETS.....	17
TRANSPORTS	17
OUTIL RSE / BEGES.....	18
ELEMENT D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	18
MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'ÉMISSIONS DE GES	18
FACTEURS D'ÉMISSION UTILISES SI DIFFERENTS BASE CARBONE®	18
EXPLICATION DES RECALCULS ET MOTIVATION DES ECARTS CONSTATES	19
ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GES	19
COMPLEMENTS	19

Introduction

Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui dépassent les seuils d'effectif, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail¹ au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan (nombre de salariés titulaires d'un CDI, CDD, temps partiel, travail intermittent, salariés temporaires).

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions ont été rendues obligatoires par la Loi dès 2010 pour certaines entreprises, collectivités locales et établissements publics, ainsi que pour l'Etat.

Ces programmes de réduction doivent s'inscrire dans l'engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union européenne de réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux émissions de 1990.

Réduire de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

¹ Pour la mise en œuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

Référence : **Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.**

La démarche du groupe Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local notamment avec l'appui de ses sociétaires-clients.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel coordonne et anime la Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail où participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Description de la personne morale

Présentation et activités

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une des 19 Fédérations que compte le Crédit Mutuel en France.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une banque coopérative régionale. Présente auprès des particuliers et des entreprises, ses principales activités sont :

- L'épargne
- Le crédit
- L'assurance
- Les services
- La téléphonie

Le fonctionnement du groupe repose sur la proximité de ses sociétaires-clients avec 87 caisses locales situées dans les départements de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et du nord du Maine et Loire. Les caisses locales sont des entités juridiques différentes. Elles ont compétence à collecter l'épargne et distribuer les crédits.

Détail des implantations :

	Département Manche	Département Mayenne et Nord du Maine et Loire	Département de l'Orne	Département de la Sarthe	Total
Caisses locales	24	27	10	26	87
Points de Vente y compris les caisses locales	51	48	26	52	177

Les points de vente correspondent à un site local (physique avec une adresse spécifique) qui comprend une ou plusieurs structures recevant de la clientèle

Identité de la personne morale

Raison sociale : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Code NAF : Autres intermédiaires Monétaires (6419Z)

Code SIREN : 556 650 208

Adresse : 43 boulevard Volney 53000 LAVAL

Adresse postale 43 boulevard Volney 53083 LAVAL Cedex 9

Nombre de salariés : 1 726 au 31 décembre 2014. (Personnes physiques) En 2011 les 1 737 salariés déclarés sont des personnes physiques et non des ETP comme déclarés)

Organisation de la personne morale

Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Les entités du groupe :

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie,
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie,
- SAS Volney Développement,
- SAS Volney Bocage,
- SAS ACMAN,
- GIE IMS,
- GIE IMF,
- Association Créavenir,
- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie,

Périmètre opérationnel retenu

Le périmètre BEGES est en cohérence avec le périmètre des audits énergétiques tels que définis par la LOI n°2013-619 du 16 juillet 2013.

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Synthèse

	2011	2014	Commentaire (forte variation)
Nombre de sociétaires/clients	604 000	654 369	
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	1 737	1 726	Chiffre de 1737 non ETP
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, caisses locales/agences)	69 146 m2 exploitables <i>(74 135 m2 déclarés en 2011 comprenant des surfaces non exploitées)</i>	67 630	Les surfaces déclarées en 2011 comprenaient des surfaces non exploitées du type (grenier, caves etc...) Les surfaces déclarées en 2014 sont uniquement les surfaces exploitables. La diminution des surfaces exploitables entre 2011 et 2014 est de 1 516 m2. En conséquence les surfaces exploitables de 2011 sont corrigées à 69 146 m2
Nombre de véhicules professionnels utilisés	28	33	La politique de l'entreprise conduit à mettre à disposition des véhicules de services aux salariés dont la nature de la mission les conduit à faire de nombreux déplacements sur le territoire du groupe MABN.
Dont carburant essence	0	0	
Dont carburant diesel	28	33	
Autres (hybrides/GPL/électriques)	0	0	

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

Une partie de l'activité administrative ou de soutien logistique a été confiée au GIE national CM-CIC Services.

Les conséquences majeures sont essentiellement une variation à la baisse des effectifs salariés en partie compensée par une élévation du nombre des salariés en contact avec la clientèle dans le réseau de point de vente.

Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting retenue : 2014

Année de référence : 2011

Il s'agit du deuxième bilan GES réalisé par le CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Émissions directes

Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (c'est-à-dire brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.)

Identification des principales sources

Pour l'ensemble des bâtiments exploités par le Crédit Mutuel de Maine- Anjou et Basse-Normandie, le gaz et le fioul sont les deux principales sources.

Informations pratiques pour le calcul

Méthode retenue

En 2011, rappel de la méthode retenue :

- Pour les caisses locales, la consommation a été estimée à partir du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- Pour le siège, le volume de gaz consommé est issu du relevé des factures.

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées.

De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

La méthode retenue en 2014 est identique à celle de 2011 :

La consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année par chaque entité déclarante ;

GAZ	kWh	Fe	CO ²
2011	2 497 500	234 g/kWh	584 Tonnes
2014	1 941 377	219g/kWh	425 Tonnes

FIOUL	litres	KWh	Fe	CO ²
2011	34 531	374 086	3 250 g/l	112 Tonnes
2014	21 232		3 250 g/l	69 Tonnes

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- En 2011, le Fioul était déclaré en kWh, alors que pour 2014 il est déclaré en litres (évite une conversion intermédiaire inutile)
- Les consommations et surfaces sont structurellement en baisse.
- Des sites sont passés de systèmes utilisant le fioul à de l'électricité.

Pour le Gaz le facteur d'émission retenu par l'ADEME est passé de 234 g/kWh en 2011 à 219 g/kWh en 2014. Le calcul de l'émission de 584 Tonnes de CO₂ de 2011 en appliquant le facteur d'émission retenu en 2014 de 219 g/kWh donne le résultat suivant : 547 Tonnes

Entre 2011 et 2014, les surfaces exploitables ont diminué de 2,19 % passant de 69 146 m² à 67 630 m². Nous recalculons l'émission de CO₂ liée au Gaz déclarée initialement en 2011 en tenant compte de la modification de cet élément ce qui porte l'émission de CO₂ de 547 Tonnes à 535 Tonnes.

Concernant l'évolution des surfaces exploitables, nous appliquons aussi pour le Fioul le même calcul. L'émission de CO₂ en 2011 liée au Fioul passe donc de 112 Tonnes à 110 Tonnes.

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux).

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

Identification des principales sources

Pour le Crédit Mutuel, les véhicules professionnels sont utilisés comme véhicules de service ou de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que les trajets domicile/travail, les transports en commun (train, tram, avion, bus) et enfin les navettes courriers ainsi que les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

33 véhicules composent la flotte automobile du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. La distance parcourue au cours de l'année 2014 a été estimée à 535 376 KM.

Un relevé annuel des kms parcourus est effectué sur les véhicules de la flotte.

La flotte est composée de véhicules d'une puissance entre 90 et 140 CV.

Les émissions de chaque véhicule sont calculées en multipliant les kms parcourus avec le facteur d'émissions donné par le constructeur en gCO₂/km. Quand cette information n'est pas connue, c'est la valeur moyenne de 130 g CO₂/ km qui a été appliquée.

Calcul pour un véhicule = nombre de kms annuel / par type de véhicule X coefficient de conversion CO₂ (données constructeur ou à défaut, valeur de 130 g CO₂/ km).

Le taux moyen d'émission par véhicule de l'ensemble du parc automobile est de 115.9 gCO₂/km parcouru.

Différences méthodologiques :

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule, connu pour tous les véhicules du parc.

		Km parcourus	Fe	CO ²
2011	Véhicules	761 905	126 g/km	96 Tonnes
2014	Véhicules essence			
	Véhicules diesel	535 376	115.9 g/km	62 Tonnes
	Autres (préciser)			

Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire...).

Emissions directes fugitives

Identification des principales sources

Les Fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les émissions directes fugitives identifiées.

Informations pratiques pour le calcul :

Nous n'avons pas en 2011 d'outil de recensement des émissions directes fugitives.

Nous avons mis en œuvre en 2012 un processus de collecte basé sur la récupération de données auprès de nos prestataires.

Les données collectées sur le premier semestre 2012 ont été multipliées par 2 pour avoir une estimation des émissions en 2011.

La qualité de cette méthode de collecte réside dans l'exhaustivité des installations identifiées, la précision de la déclaration du mainteneur. La précision dépend également de la régularité des interventions de maintenance.

	Type de gaz	kg	Fe	CO ²
2011	Type 1 (R407C)	9,21	1 530 kg de CO ₂ / kg	14 Tonnes
	Type 2 (R410A)	10,40	1 730 kg de CO ₂ / kg	18 Tonnes
	Total			32 Tonnes
2014	Type 1 (R718)	2,50	-	-
	Type 2 (R410A)	0	2 250 kg de CO ₂ / kg	0 Tonne
	Total			0 Tonnes

Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Le Crédit Mutuel ne dispose pas d'installation biomasse.

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO2

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier de 67 630 m² comprend au global 177 points de vente et les bâtiments du siège.

L'audit énergétique en cours de réalisation (fin d'année 2015), n'a pas encore remis ses conclusions.

Les données de répartition entre les usages électrique sont considérées identiques.

Les matériels équipant les points de vente et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage, climatisation pour une grande partie, photocopieur, scanner, imprimante, ...);
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

Sur les bâtiments des caisses locales, la régulation thermique est en majorité assurée par aérothermie et consomme principalement de l'énergie électrique.

Informations pratiques pour le calcul :

En 2011, rappel de la méthode retenue :

Les données sur l'électricité proviennent du logiciel Panorama mis à disposition par EDF. EDF recense l'ensemble des compteurs du périmètre opérationnel retenu.

En 2014, la méthode de collecte des informations est identique à 2011.

La précision dépend principalement de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur et leur prise en compte dans l'outil spécialement dédié au recensement des consommations. Un écart d'une semaine sur les dates de relevés peut représenter environ 2 % de la consommation

ELECTRICITE	kWh	Fe	CO ²
2011	9 731 868	60 g/kWh	584 Tonnes
2014	9 364 478	82 g/kWh	768 Tonnes

La consommation électrique a baissé de 3.78 %. Mais le facteur d'émission retenu par l'ADEME est passé de 60 g/kWh en 2011 à 82 g/kWh en 2014 et explique de ce fait l'augmentation de 32 % de l'émission de CO².

Le calcul de l'émission de 584 Tonnes de CO2 de 2011 en appliquant le facteur d'émission retenu en 2014 de 82g/kWh donne le résultat suivant : 798 Tonnes

Entre 2011 et 2014, les surfaces exploitables ont diminué de 2,19 % passant de 69 146 m² à 67 630 m². Nous recalculons l'émission de CO2 déclarée initialement en 2011 en tenant compte de la modification de cet élément ce qui porte l'émission de CO2 de 798 Tonnes à 781 Tonnes.

Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Un site est raccordé à un réseau de distribution de vapeur, chaleur ou froid, entraînant, indirectement des émissions de CO2.

Il n'a pas été recensé en 2011

CHALEUR	Identification du réseau	Unité	Fe	CO ²
2011	nc	nc	nc	Nc
2014	55 734	KWh	0.122	6 800 Kg

Autres émissions indirectes de GES

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions de maîtrise et de réduction peuvent être entreprises

Achats de produits ou services

La consommation de papier

En interne

Cette consommation est importante dans le secteur économique de notre Groupe. Nous luttons contre une surconsommation interne par divers moyens :

- la mise en place de transactions informatiques – qui évitent d'imprimer des documents de travail (Listings traditionnels) ;
- la mise en place de la GED - Gestion Electronique de Documents – qui permet d'archiver électroniquement plutôt que du papier qu'il faut détruire un jour ;
- l'utilisation d'imprimantes recto-verso.

PAPIER interne	Tonnes	Fe	CO ²
2011	56 + 89,827 = 146	0.919 t CO ² /t	134 Tonnes
2014	117	0.919 t CO ² /t	108 Tonnes

En 2011 En plus des 56 Tonnes de papier déclarées, 89,827 Tonnes liées à un prestataire du groupe Crédit Mutuel n'ont pas été intégrées.

Pour tenir compte du passage du facteur d'émission de 0.858 t CO²/t à 0.919 t CO²/t entre 2011 et 2014, la quantité de CO² émise en 2011 (soit 126 Tonnes) passe à 134 Tonnes.

En 2014, les données de ce prestataire sont intégrées.

En externe (*Impression documents de communication, relevés clients, etc.*)

Cette consommation est plus difficile à maîtriser. Néanmoins, nous avons déjà mis en place des mesures de réduction :

- le développement de la banque à distance et notamment du site internet ;
- la mise en place de relevés de compte électronique et autres documents sur internet ;
- la messagerie sécurisée.

PAPIER externe	Tonnes	Marge d'erreur	Fe	CO ²
2011	129+155,6 =284.6	20 %	0,919 t CO ² /t	262 Tonnes
2014	286	20 %	0,919 t CO ² /t	262 Tonnes

En 2011 en plus des 129 Tonnes de papier déclarées, 155,6 Tonnes liées à un prestataire du groupe Crédit Mutuel n'ont pas été intégrées.

En 2014, les données de ce prestataire sont intégrées.

Pour tenir compte du passage du facteur d'émission de 0.858 t CO²/t à 0.919 t CO²/t entre 2011 et 2014, la quantité de CO² émise en 2011 (soit 244 Tonnes) passe à 262 Tonnes.

Emissions de CO² évitées liées à l'utilisation de la GED en remplacement d'impressions papier.

L'impression de pages a été réduite du fait de la gestion électronique de documents (GED)

L'estimation effectuée en 2011 de feuilles non imprimées représentait 7 Tonnes soit 1 400 000 feuilles. La généralisation du processus « GED » a permis la dématérialisation de 10 070 000 feuilles soit une économie de 46,27 Tonnes de papier correspondant à 43 Tonnes de CO² (en appliquant le facteur de 0.919 t CO²/t).

Tableau récapitulatif

	Tonnes de CO2 déclarée 2011	Tonnes de CO2 2011 corrigé des facteurs d'émission ou de périmètre	Tonnes de CO2 2011 corrigé des facteurs d'émission et des surfaces	Tonnes de CO2 2014	Ecart en Tonnes	% Réalisé
Emission directe GAZ (3) (1)	584	547	535	425	-110	-20,56%
Emission directe Fioul (3)	112	112	110	69	-41	-37,01%
Emission directe Véhicules	96	96	96	62	-34	-35,42%
Emissions directes fugitives	32	32	32	0	-32	-100,00%
Emission indirecte électricité (1) (3)	584	798	781	768	-13	-1,60%
Emissions liées au papier (2) (1)	159	396	396	370	-26	-6,57%
Emissions Evitées photovoltaïque	0	0	0	-7	-7	
Emissions évitées GED	-6.5	-6.5	-6,5	-43	-37	561,54%
Total	1 567	1 981	1 943	1 644	-299	-15,37%
Objectif Global fixé en 2011						-8,60%
<i>Surfaces</i>			69 146	67 630	1 516	2,19%

(*) Rappel : Les données de 2011 ont été actualisées pour tenir compte :

- (1) Evolution du facteur d'émission pour le gaz l'électricité et le papier,
- (2) Périmètre papier interne externe,
- (3) Modification des surfaces utilisées pour l'exploitation,

Ces ajustements ont été détaillés plus haut.

Tableau de restitution officiel du bilan des gaz a effet de serre

		Emissions GES (en Tonnes)												Emissions évitées de GES (en Tonnes)	
		2011						année 2014 -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)	année de référence (et année du premier bilan)
catégorie d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)		Total (TCO2e)
Emissions directes	1	645						494						-151	-151
	2	96						63						-34	-34
	3														
	4	32						0						-32	-32
	5														
	Sous total	773						557						-217	-217
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	781						700						-13	-13
	7														
	Sous total	781						700						-13	-13
Autres émissions indirectes*	8														
	9	396						370						-26	-26
	10														
	11														
	12														
	13														
	14														
	15														
	16														
	17														
	18														
	19														
	20														
	21														
	22														
	23														
24															
	Sous total	396						370						-26	-26

:Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

Emissions évitées / actions mises en œuvre

Energies (électricité / gaz / fioul)

Extinction des postes informatiques la nuit

Depuis leur remplacement progressif, les postes informatiques sont désormais éteints automatiquement la nuit, depuis le premier semestre 2013.

Renouvellement du parc matériel

Le parc matériel (postes informatiques, imprimantes,...) sera entièrement renouvelé. Il s'agira de nouveaux matériels à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par le prestataire interne EI (Euro Informations) est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

Production d'électricité

La production d'électricité à l'aide panneaux photovoltaïques a débuté en 2012 sur trois sites :

- Caisse de Crédit Mutuel de Cossé le Vivien
- Caisse de Crédit Mutuel de Savigné l'Evêque
- Siège social à Laval

Sur l'année 2014 la production est de 90 115 kWh

Sites	kWh
Caisse de Crédit Mutuel de Cossé le Vivien	2 108
Caisse de Crédit Mutuel de Savigné l'Evêque	1 886
Siège social à Laval	86 121

Une étude sur l'augmentation de la production d'électricité d'origine photovoltaïque est en cours en cette fin d'année 2015.

Papier

GED :

L'impression de pages a été réduite du fait de la gestion électronique de documents (GED)

L'estimation effectuée en 2011 de feuilles non imprimées représentait 7 Tonnes soit 1 400 000 feuilles. La généralisation du processus « GED » a permis la dématérialisation de 10 070 000 feuilles soit une économie de 46,27 Tonnes de papier correspondant à 43 Tonnes de CO² (en appliquant le facteur de 0.919 t CO²/t).

Depuis de nombreuses années, nous sommes engagés dans la réduction de papier. Nous continuons nos efforts de dématérialisation des documents tant sur le plan des documents internes que des documents clients.

Remplacement de photocopies pour des besoins internes par la scannérisation de documents :
Pour nos clients, nous débutons le déploiement de la signature électronique des contrats.
Nos factures intra-groupe (celles de CM-CIC Services et d'Euro Informations notamment), sont dématérialisées et visibles dans un applicatif interne Groupe.

Le Bulletin de Paye Electronique en remplacement d'une édition papier de leur fiche de paye a été mis à disposition des salariés.

Les chèques depuis mi 2015 sont fabriqués sur papier FSC Mixte.

Gestion des déchets

Depuis de nombreuses années : nous recyclons et réutilisons le papier et les cartouches d'encre d'imprimantes sur tous les sites.

Dans les centres éditiques de notre prestataire interne, l'ensemble des déchets papiers (bande carols des bobines, gâche, ...) est broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des toners usagés.

Processus de recyclage du matériel informatique :

Dans le cadre d'un projet d'accompagnement de notre territoire nous donnons les matériels informatiques à des associations, écoles, maison de retraite, pour répondre à des projets locaux.

Transports

Visioconférences

Ces dernières années, le nombre de visioconférences a très nettement augmenté : Mise en place de Visioconférences et d'outils de communication unifiée (Lync notamment). 400 solutions de visioconférence sont déployées dans le groupe Crédit Mutuel CIC et permettent ainsi d'éviter des déplacements pour notamment les collaborateurs du siège, par la suite l'utilisation de « Lync » permettra de participer à des visioconférences directement de son poste, voire de les organiser. Insignifiant en 2011, le nombre de visio-conférences a été en augmentation de 20 % entre 2013 et 2014 (250 pour 416 heures de réunion).

Parc de voitures groupe

Lors du renouvellement nous remplaçons les véhicules en prenant en compte la baisse d'émission du CO2

Le taux moyen d'émission de CO² a baissé de presque 10% en un an : nous sommes passés en 2011 de 126 gr de CO² par Km à 115.9 gr de CO² en 2014.

Outil RSE / BEGES

Pour permettre la déclaration mais aussi le suivi des objectifs et la fiabilisation des chiffres, un outil a été mis en place fin 2014 et a servi à la déclaration RSE 2015 et BEGES 2014.

Élément d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les marges d'erreur estimées pour chacune des 4 lignes. La moyenne pondérée des marges d'erreur ressort à 14,77 % pour 2014.

	Tonnes de CO2 2011	Tonne de CO2 2014	Ecart	Incertitude 2014	Incertitude 2011
Emission directe GAZ	535	425,2	-109,8	15%	10%
Emission directe Fioul	110	69	-41	15%	25%
Emission directe Véhicules	96	62,1	-33,9	10%	5%
Emission indirecte électricité	781	767,9	-13,1	15%	10%
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	0	6,8	6,8	15%	nc
Total	1376,5	1324,2	-191	14,77%	11%

Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES

Le Groupe a fait diligence pour ne pas exclure de source de GES, et lorsque les informations ne sont pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

Facteurs d'émission utilisés si différents Base Carbone®

Les facteurs d'émission sont tous extraits de la Base Carbone, à l'exception des véhicules où les données fournies par le fabricant sont retenues.

Explication des recalculs et motivation des écarts constatés

Les explications ont été fournies au fil des chapitres.

En résumé :

Le tableau qui présente les évolutions entre 2011 et 2014 en tenant compte des ajustements présentés au fil des chapitres notamment liés aux améliorations obtenues dans la collecte d'information.

En résumé le total de CO² émis (diminué des émissions évitées) en 2011 était de 1 567 Tonnes corrigé à 1 943 Tonnes. La correction porte essentiellement sur :

- la consommation de papier,
- La prise en compte des évolutions des facteurs de conversion d'électricité, de gaz et de papier
- L'ajustement pour comparaison des surfaces exploitables,

Le total de CO² émis (diminué des émissions évitées) en 2014 est de 1 644 Tonnes.

Entre 2011 et 2014, l'émission de CO₂ à périmètre identique est donc en baisse de 299 Tonnes soit 15,37 %

Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/

Compléments

La signature sera celle du Directeur Général, Pascal DURAND

Administrativement :

Responsable du suivi du dossier au Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse-Normandie :
Frédéric MAYOT

Fonction : Correspondant RSE pour le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse-Normandie.

Adresse :

43 Boulevard Volney
53083 Laval Cedex 9
Tél. : 02 43 66 22 18
Mail : frederic.mayot@creditmutuel.fr